



CHARTRE

ENVIRONNEMENTALE

Edition n°1 du 01/02/2023

Avant-propos

La charte environnement définit les principes et les valeurs auxquels le Groupe BILS-DEROO adhère et qui doivent guider chaque collaborateur du Groupe dans la pratique quotidienne de son métier.

Nous avons ainsi placé le développement durable au cœur de la stratégie de l'entreprise et qui s'articule autour de trois axes :



La charte s'inscrit parfaitement dans notre vision et contribue activement à nos engagements et est une composante importante de la mise en œuvre de notre démarche RSE car elle contribue concrètement à l'atteinte de nos objectifs en termes de Développement Durable.

La Direction du Groupe BILS-DEROO s'engage dans une démarche environnementale pour contribuer à la performance globale de l'entreprise.

Cette démarche permet de :

- Mieux répondre aux exigences RSE des parties prenantes de BILS-DEROO ;
- Atteindre les objectifs de performance en matière de développement durable et de RSE de BILS-DEROO ;
- S'engager en faveur de la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

La Direction du Groupe s'engage à :

- Réduire son impact environnemental en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement ;
- Améliorer en permanence ses performances environnementales en se fixant des objectifs et des indicateurs de mesures et en évaluant régulièrement ses pratiques ;

Franck BLOT
Directeur Général
Groupe BILS-DEROO



Jimmy BILS
Président
Groupe BILS-DEROO



01. Limiter notre influence sur la pollution de l'air et le changement climatique

Enjeu pour l'entreprise

Pour faire face aux multiples enjeux environnementaux de nos activités logistiques et transports et en réponse aux attentes de nos parties prenantes, nous œuvrons pour promouvoir les principes de la responsabilité environnementale au sein du Groupe Bils-Deroo et de gérer efficacement les risques et impacts associés. Nous abordons notamment le changement climatique, qui est un enjeu fondamental résultant des émissions de gaz à effet de serre provenant de nos activités, et qui répond à notre objectif principal : maîtriser et limiter les émissions de CO².

Objectifs et indicateurs

32% | Objectif de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre en 2024

Dans le but de réduire considérablement ses émissions de CO² et d'affirmer sa volonté de les maîtriser, le Groupe BILS-DEROO est signataire de la charte d'engagement Objectif CO² du programme EVE.

Engagé pour 3 ans, le dispositif créé par l'ADEME et les organisations professionnelles du secteur, le Groupe désire réduire ses émissions de GES grâce à un plan d'actions basé sur quatre axes : véhicules, carburant, conducteurs, organisations.

De plus, afin d'établir un bilan carbone complet pour construire un plan de décarbonation, l'entreprise s'aide d'un outil de mesure :

A ce titre, le Groupe BILS-DEROO s'engage à :

- ✓ Réduire les consommations de gasoil et à privilégier les carburants alternatifs ;
- ✓ Favoriser, lorsque cela est possible, le report modal grâce au ferroviaire ;
- ✓ Réduire la casse de 25% ;
- ✓ Etablir le Bilan Carbone (scope 1-2-3) du groupe et s'engager dans une trajectoire de décarbonation
- ✓ Sensibiliser des collaborateurs & fournisseurs au climat

02. Maîtriser nos consommations énergétiques

Enjeu pour l'entreprise

En nous engageant sur la maîtrise de nos consommations d'énergies, nous voulons réduire de manière significative nos émissions de gaz à effet de serre et empêcher, à notre échelle, le réchauffement climatique. Nous ne voulons pas uniquement réduire le montant de nos factures mais nous souhaitons surtout participer activement à l'effort que chacun doit fournir pour assurer une transition énergétique qui s'avère être indispensable pour préserver notre planète. Cela passe par plusieurs actions que nous avons déjà entamées afin d'être en cohérence avec nos ambitions.

Objectifs et indicateurs

95%

Objectif de relamping en LED de nos surfaces (bâtiments logistiques, services centraux)

Le Groupe Bils-Deroo s'est donné pour objectif de diminuer le nombre de KWH consommés dans son parc immobilier, composé essentiellement de grands bâtiments logistiques (entre 10 000 et 110 000 m²), tout en optimisant l'exploitation.

Depuis 2020, il confie le pilotage énergétique de ses bâtiments à EFICIA, lui permettant ainsi d'avoir une meilleure grille de lecture de sa gestion énergétique et d'accompagner ses équipes techniques sur site, en remontant les dysfonctionnements des équipements.

Pour ce projet, Bils-Deroo bénéficie d'une aide au financement grâce aux Certificats d'Economie d'Energie qui visent à faciliter la rénovation des bâtiments pour limiter l'impact de l'immobilier sur l'environnement.

C'est pourquoi, le Groupe s'engage à :

- ✓ Prendre à bail et à construire des sites certifiés (HQE, BREEAM...) ;
- ✓ Déployer des compteurs d'eau connectés afin de maîtriser notre consommation en eau ;
- ✓ Sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques énergétiques et aux écogestes ;
- ✓ Etudier la faisabilité de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les sites.

03. Optimiser la gestion de nos déchets

Enjeu pour l'entreprise

Être engagé dans une démarche d'économie circulaire revient à considérer que les déchets peuvent devenir une ressource. Il convient de les valoriser, en optimisant leur réutilisation et leur recyclage. Conscient de son impact sur l'environnement, nous nous engageons dans un tri obligatoire et plus efficace de nos déchets sur tous nos sites afin de réduire notre proportion de Déchets Industriels Banals (DIB) générée.

Objectifs et indicateurs

-25% | Proportion de DIB à atteindre fin 2023

C'est pourquoi, le groupe s'engage à :

- ✓ Fournir le matériel adapté pour le tri afin de le faciliter et le rendre plus lisible pour les collaborateurs en collaborant avec nos prestataires de gestion des déchets ;
- ✓ Former l'intégralité des collaborateurs au recyclage et à la réduction des déchets ;
- ✓ Informer les collaborateurs des résultats de leur tri grâce à des tableaux de bords ;
- ✓ Suivre les Non-Conformités

| Conclusion

La mise en place et le respect de la Charte environnementale représentent un engagement fort en faveur de la protection de l'environnement et de la promotion de pratiques durables.

En suivant les principes énoncés dans cette charte, nous pouvons contribuer à réduire notre empreinte carbone.

Cependant, la simple adoption de cette charte ne suffit pas. Nous devons nous engager activement à mettre en pratique les mesures qui y sont énoncées. Chaque collaborateur doit prendre ses responsabilités pour respecter l'environnement et agir en faveur de sa préservation.